



ARRÊTÉ N° 2025/282P

Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, délégué aux nouvelles technologies, à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n° 3 du 3 juillet 2022 portant fixation du nombre d'adjoints au maire de la commune de Poissy,

Vu la délibération n° 4 du 3 juillet 2022 portant élection des adjoints au maire de la commune de Poissy,

Vu l'arrêté n° 2022/824P du 6 juillet 2022 de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, délégué au sport, à la jeunesse, à la vie associative et à l'engagement bénévole,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Considérant qu'une délégation de fonctions et de signature a été accordée à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, dans les domaines du sport, de la jeunesse, de la vie associative et de l'engagement bénévole, par arrêté n° 2022/824P du 6 juillet 2022,

Considérant que, pour la bonne marche des services municipaux et pour une parfaite continuité du service public, il convient de rapporter cette délégation de fonction et de signature et d'en accorder une nouvelle,

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une nouvelle délégation de fonctions et de signature à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, dans les domaines des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

La délégation de fonction et de signature de l'arrêté de délégation n°2022/824P du 6 juillet 2022 pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, consentie à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- ✓ Sport
- ✓ Jeunesse
- ✓ Vie associative
- ✓ Engagement bénévole

Est rapportée.

Article 2 :

Il est donné délégation de fonction et de signature pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, à Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux politiques publiques menées par la commune concernant les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et le développement des actions s'y rapportant,

Article 3 :

Pour l'exercice de cette délégation, Monsieur Eric ROGER, dixième adjoint au Maire, respectera le formalisme suivant en matière de délégation de signature :

Pour le Maire et par délégation
Eric ROGER

Le Dixième Adjoint
délégué aux nouvelles technologies,
à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité

Article 4 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Article 6:

Le présent arrêté sera adressé à Madame la sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, Madame la Trésorière Principale de Poissy et notifié à l'intéressé.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

A Poissy, le 13 mars 2025

**Le Maire,
Vice-Présidente de la communauté urbaine Grand Paris
Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Notifié le
Signature de l'intéressé

Document publié sur le [site de la ville](#) le 13/03/2025